



Pièces à fournir à l'inscription

- 1 photo d'identité pour les nouveaux, pour les anciens nous demander
- 1 enveloppe timbrée à l'adresse des parents
- Le Certificat Médical de l'Adhésion Club, **Complété et Signé par le médecin pour les nouveaux**
- Le formulaire « Questionnaire de santé » QS-SPORT Cerfa 15699-01 pour les anciens, *le certificat saison 2018/2019 et/ou 2019/2020 est toujours valable mais obligation de remplir le formulaire*
- La copie de la carte d'identité ou du livret de famille pour les nouveaux
- Une attestation de responsabilité civile
- La demande d'Adhésion au Club (FFSTB) **Remplie et Signée**
- Le bulletin d'assurance MMA FFSTB si vous la prenez
 - Copie du contrat d'assurance disponible sur le site du club
- Le règlement intérieur du club signé **par les parents & par l'athlète**
- Complément d'inscription & Droit à l'image **Complété & Signé**
- Le règlement de la cotisation : en espèce ou chèque à l'ordre de Twirl-danse **avec le 1^{er} paiement au plus tard le 31 Octobre.**
 - **Licence athlète** (compétition) : **150 euros** (25 euros de réduction pour 2 enfants inscrits)
 - **Licence débutant** (pas de compétition) : **110 euros** (10 euros de réduction pour 2 enfants inscrits)
 - **Licence Mini-Twirl** (pas de compétition) : **110 euros** (10 euros de réduction pour 2 enfants inscrits)

Il convient d'ajouter une cotisation de 10 euros pour les adhérents non pontois.

Pour les collégiens : nous prenons le PASS' Loisir du chéquier jeune

Pour les lycéennes : nous acceptons le Pass Région.

Noter le N° de votre Pass Région :

Participation des Comités d'Entreprise, Est-ce qu'il vous faut une facture :

OUI NON Préciser le montant de la Participation :€

RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION AVANT LE : 18/10/2020



Identité de l'athlète à Inscrire :

Nom :

Prénom :

Cadre réservé à l'Association :

Type de Cotisation :

- Athlète Pontois Loisir ou Mini Twirl: 110 €
- Athlète NON Pontois Loisir ou Mini Twirl: 120 €
- Athlète Pontois Compétitions : 150 €
- Athlète NON Pontois Compétition : 160 €

Réduction pour inscriptions 2 enfants :

- Compétition 2 enfants : -25 €
- Loisir ou Mini Twirl : -10 €

Règlement effectué par :

<input type="checkbox"/> Chèque 1 : à Encaisser le :€
<input type="checkbox"/> Chèque 2 : à Encaisser le :€
<input type="checkbox"/> Espèce :€
<input type="checkbox"/> Pass' Loisir :€
<input type="checkbox"/> Pass' Région :€
<input type="checkbox"/> Comité d'entreprise€
<input type="checkbox"/> Pass' Sport & Culture Pont de Claix :€
TOTAL :€

Contrôle des pièces nécessaires :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Photo identité | <input type="checkbox"/> Demande d'adhésion FFSTB |
| <input type="checkbox"/> Enveloppe Timbrée | <input type="checkbox"/> Certificat Médical signé <u>O</u> U CERFA QS-SPORT |
| <input type="checkbox"/> Carte d'identité ou Livret Famille | <input type="checkbox"/> Règlement Intérieur Signé |
| <input type="checkbox"/> Assurance MMA Signée si prise | <input type="checkbox"/> Complément Info Inscription Signé |
| <input type="checkbox"/> Responsabilité Civile | <input type="checkbox"/> Droit à l'Image Signé |

OUI NON

DEMANDE D'ADHESION AU CLUB :**Saison 2020-2021**Nom du Club : TWIRL DANSE Le Pont de Claix N° affiliation : 3803**FICHE DE RENSEIGNEMENT :**

Nom : Sexe : F / M
 Prénom : Nationalité : FR / ETR
 Né(e) le : / / Ville de naissance :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Téléphone : fixe : mobile :
 Email :

ASSURANCE :Si représentant légal : Père / Mère / Tuteur légal reconnais avoir pris connaissance ci-contre

- des garanties responsabilités civile et individuelle accidents donc je bénéficie par le biais de ma licence,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous)
 - Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.
 - Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

HONORABILITE (pour les fonctions de dirigeant et d'encadrement) :

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris l'objet de ce contrôle. **Date :****DEMANDE DE LICENCE :**

Je soussigné (e), (nom, prénom)
 (Si représentant légal : Père / Mère / Tuteur légal) autorise le club désigné ci-contre à prendre une licence auprès de la FFSTB

CERTIFICAT MEDICAL POUR LES PRATIQUANTS :

Je soussigné, Dr certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessus, ne présente aucune contre-indication à la pratique du twirling Bâton :

Hors compétition Y compris en compétition
 Date de l'examen : / /
 Signature et cachet :

OU QUESTIONNAIRE DE SANTE SPORT (QS-SPORT) pour les licenciés majeurs :

Je soussigné (e), (nom, prénom)
 atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N° 15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

OU QUESTIONNAIRE DE SANTE SPORT (QS-SPORT) pour les licenciés mineurs :

Je soussigné (e), (nom, prénom)
 en ma qualité de représentant légal de (nom, prénom)
 atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N° 15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Signature du licencié ou du représentant légal :

Complément Inscription 2020/2021



NOM :

PRENOM :

Support d'information que vous utilisez* :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mails | <input type="checkbox"/> SMS |
| <input type="checkbox"/> Web (site du Club) | <input type="checkbox"/> Facebook |
| <input type="checkbox"/> WathApps | <input type="checkbox"/> BeSport (Application) |
| <input type="checkbox"/> Autres : Préciser | |

(*cocher les supports utilisés)

N° de SS du parent qui couvre l'enfant :

Contre-indications médicales (allergies, précautions particulières) :

.....
.....
.....

J'autorise les responsables et les entraîneurs du club « **TWIRL DANSE** » à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (lieu d'hospitalisation) le cas échéant :

.....

Fait à :

Le : / /20

Signature des parents :

DROIT A L'IMAGE



Je soussigné Mr/Mme, responsable légal de l'enfant (NOM & Prénom) :

- Autorise *
 N'autorise pas *

(*cocher la mention choisie)

Le club de twirling bâton de prendre des photos de notre enfant lors des entraînements, des diverses manifestations (gala....) et des compétitions sportives durant toute l'année.

Fait à :

Le : / /20

Signature : précédée la mention manuscrite « Lu et approuvé »



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

BULLETIN D'ADHESION
au contrat d'assurances complémentaires n° 120 147 389

Conscients des obligations légales et conformément à la loi sur le sport, votre Fédération et son assureur vous incitent à compléter l'assurance liée à votre licence (contrat de base n° 120.147.388) pour la saison 2020.

LES GARANTIES COMPLEMENTAIRES « ACCIDENT CORPOREL »		
Cochez l'option souscrite	<input type="checkbox"/> Option 1	<input type="checkbox"/> Option 2
CAPITAL DECES	15 000 €	20 000 €
CAPITAL INVALIDITE PERMANENTE	30 000 €	40 000 €
INCAPACITE TEMPORAIRE	10 € / jour (1) (2) Franchise 4 jours	20 € / jour (1) (2) Franchise 4 jours
COTISATION TTC* (par licencié) (tarif en vigueur jusqu'au 31.12.2019)	6,59 €	12,55 €

*Taux d'assurances incluses

- (1) L'indemnité n'est pas versée lorsque le bénéficiaire n'a ni activité rémunérée ni allocation chômage et dans tous les cas l'indemnisation ne peut dépasser la perte effective de revenus
(2) Franchise de 4 jours (à concurrence d'une perte de revenu justifiée), indemnité journalière versée pendant 365 jours maximum.

Je soussigné (e) :

(1) DEMANDE à être assuré(e) sur les bases de l'option souscrite.

Je joins un chèque à l'ordre des MMA d'un montant de €

Je renvoie le présent bulletin au Cabinet Didier METZGER – 71 Rue du Maréchal Foch - 67380 LINGOLSHEIM

Ces garanties sont souscrites pour la durée de la saison en cours à compter DE LA DATE DE RECEPTION DU CHEQUE et sans tacite reconduction, elles cesseront le 31.12.2019. Une copie (à conserver) de ce bulletin signé par MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD vous sera renvoyée aussitôt.

(1) REFUSE de souscrire à l'une des options qui me sont proposées

Remettez le présent bulletin au Responsable de votre structure qui l'archivera pendant 1 an.

Le souscripteur

L'assureur

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17060178. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.

TWIRL DANSE PONT DE CLAIX

REGLEMENT INTERIEUR



Article 1

Tout Membre du club reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte les prescriptions. Pour le bon fonctionnement de l'association, tous les adhérents (athlètes, parents et/ou représentants légaux) doivent se conformer au présent règlement.

Le fait d'intégrer l'association implique de prendre connaissance et de respecter le règlement intérieur. Le règlement intérieur s'applique d'une part, pour toutes les manifestations organisées par l'association et d'autre part pour tous les événements où l'association s'investit : entraînements, stages, formations, compétitions, galas, démonstrations et animations diverses.

Article 2

Lors de son inscription, tout candidat doit fournir :

- Une fiche d'inscription, dûment complétée.
- Une photo d'identité.
- Une attestation d'assurance.
- Une enveloppe timbrée à l'adresse des parents.
- Un certificat médical.
- Pour les nouveaux, une copie de la carte d'identité ou du livret de famille
- 1 attestation de responsabilité civile.
- Le règlement de la licence dont le montant est voté par l'assemblée générale et qui est valable pour l'année fédérale en cours.
- La cotisation devra être réglée au plus tard dans les trois mois suivant la date d'inscription
« possibilité d'échelonner les paiements contre remise des chèques au trésorier »

Article 3

Le montant de la cotisation est révisable chaque année.

Toute année entamée est due.

Les remboursements des cotisations ne pourront avoir lieu que dans le cas d'événements particuliers graves et indépendants de la volonté de l'adhérent. Dans ce cas, l'adhérent devra fournir un justificatif permettant aux membres du bureau de l'association de prendre la décision d'accepter ou de refuser le motif invoqué

Article 4

Pour les athlètes désirant faire de la compétition, un budget prévisionnel des frais sera fait en début de saison.

Pour les déplacements lointains, une participation aux frais de déplacement et d'hébergement vous sera demandée et devra être réglée au club dans des délais raisonnables.

Chaque adhérent devra être à jour de ses règlements au 30 juin de l'année en cours.

TWIRL DANSE PONT DE CLAIX

REGLEMENT INTERIEUR



Article 5

Les vêtements appartenant au club seront distribués aux athlètes en début de saison si besoin. Un chèque de caution, dont le montant sera en fonction du nombre d'effets mis à disposition, sera exigé en contrepartie.

Les vêtements devront être rendus propres et en bon état, les noms enlevés, au dernier entraînement de la saison.

Toute tenue détériorée ou non rendue entraîne l'encaissement systématique du chèque de caution.

Les vêtements du club ne doivent pas être portés en dehors des manifestations et restent la propriété du club.

Article 6

Tout athlète aura à sa charge ses chaussons ou cougars ainsi que le pantalon et le tee-shirt avec le logo du partenaire ou sponsor. Cet équipement sera obligatoire pour les compétitions uniquement.

Pour les athlètes désirant faire un solo et ou un duo, le justaucorps est à la charge de l'athlète.

Article 7

Une tenue sportive est demandée pour les entraînements :

- Short ou survêtement.
- Chausson.
- Cheveux attachés.
- Une bouteille d'eau étiquetée au nom de l'athlète qui ne sera pas laissée au vestiaire afin d'éviter les aller-venus lors de l'entraînement

Il est recommandé de laisser les bijoux à la maison pendant les entraînements, manifestations ou compétitions. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet personnel.

Article 8

Le club n'est pas responsable des trajets de ses adhérents ni dans le cadre des entraînements ni dans le cadre des déplacements (compétitions, manifestations, réunions...)

Article 9

Le respect d'une bonne discipline est nécessaire pour le bien-être de tous. Les instructions sont exclusivement données par le(s) responsable(s) des entraînements.

Les décisions sportives et administratives du bureau de l'association doivent être respectées et appliquées de tous.

Le bureau en accord avec les entraîneurs rend obligatoire la participation de tout athlète à une équipe pour les besoins du club. Aucun athlète n'est autorisé à refuser cette décision.

Le langage et/ou attitude vulgaire ainsi que la violence verbale ou physique, vis-à-vis des autres élèves et/ou de l'entraîneur et/ou des dirigeants ne seront pas tolérés et ceci et également valable dans le sens inverse envers les parents et feront l'objet d'une sanction immédiate, car tout athlète ayant dérogé à ce point du

TWIRL DANSE PONT DE CLAIX

REGLEMENT INTERIEUR



règlement se verra aussitôt interdit de poursuivre le cours et sera tenu de rester assis jusqu'à la fin de l'entraînement

Le bureau de l'association se réserve le droit d'exclure tout adhérent ne respectant pas ou dont le représentant légal ne respecte pas le présent règlement. Des paroles ou agissements pouvant porter atteinte à des membres ou à l'image de l'association pourront aussi aboutir à une mesure d'exclusion.

Article 10

La présence de chaque athlète est indispensable à tous les entraînements, ceci jusqu'à fin juin de l'année suivante afin que soit assurée une préparation harmonieuse des manifestations et compétitions. Les absences aux entraînements doivent être signalées obligatoirement au responsable le jour même. Seuls les cas de maladie ou de force majeure seront considérés comme excuse valable et devront être annoncés par les parents. En cas de maladie prolongée, un certificat médical sera demandé. Un avertissement sera envoyé aux parents de tout athlète ayant manqué sans motif valable trois entraînements consécutifs.

Article 11

Tout nouveau licencié pourra être présenté en compétition sur décision exclusive des responsables techniques et après accord de l'athlète et des parents. L'athlète sera ensuite informé du calendrier des compétitions et devra s'engager à être présent à toutes les compétitions sans exception « pour les équipes, selon l'effectif de la saison à la seule évaluation des responsables techniques »

Article 12

Les entraînements supplémentaires préparatoires aux compétitions sont obligatoires.

L'engagement en compétition implique d'aller au terme de la saison.

L'engagement en compétition implique une réelle assiduité aux entraînements.

Les athlètes devront arrivés à l'heure indiquée par les entraîneurs et dirigeants. Arriver à l'heure sur le lieu de compétition favorise la préparation technique et psychologique de l'athlète. Aucun retard ne sera toléré pour un membre d'un duo.

Pas de bijoux, tatouages, vernis à ongles pour les compétitions.

Chaque athlète doit également amener sur le lieu de la compétition :

Une brosse, un peigne fin, des élastiques épais et résistants, des pinces à chignons, des pinces plates et une bombe de laque.

Aucun enfant ne pourra quitter la compétition avant la fin de toutes ses prestations

Chaque enfant se doit d'être présent en tenue et coiffé à la remise des récompenses (sauf cas exceptionnel)

Dans le cas du non-respect du règlement, l'athlète ne recevra pas sa récompense même ultérieurement.

Aucun comportement irrespectueux ne sera toléré en compétition. Tous les athlètes et parents se doivent de respecter les juges et leurs jugements : ce sont des personnes diplômées par la FFTB, habilitées à juger selon des critères techniques bien définis. En aucun cas un parent ne pourra s'adresser directement à un membre de l'organisation, à un juge ou à un responsable fédéral.

Lors des compétitions, aucun parent ne sera accepté sur le praticable ou sur l'aire d'échauffement.

TWIRL DANSE PONT DE CLAIX

REGLEMENT INTERIEUR



Article 13

Les parents, à l'exception des dirigeants, ne peuvent pas assister aux entraînements.

Article 14

Quel que soit le problème qui puisse se poser à un athlète, il doit immédiatement en faire part aux responsables techniques ou dirigeants afin de le solutionner dans les plus brefs délais.

Le club est responsable des athlètes mineurs pendant les périodes d'entraînements

En dehors de ces périodes d'entraînements, ils repassent automatiquement sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs. Les parents se doivent d'accompagner leurs enfants jusqu'au lieu de rendez-vous et de s'assurer de la présence des entraîneurs. A défaut, le club ne peut être tenu responsable si des athlètes mineurs ne se présentent pas aux séances d'entraînements et s'ils repartent seuls.

Les parents doivent également aller chercher leurs enfants là où ils les ont amenés.

Si un enfant mineur doit repartir seul du gymnase, une autorisation signée des parents devra être fournie au club en début d'année.

TOUTE NON-OBSERVATION DU PRESENT REGLEMENT ENTRAINERA DES SANCTIONS TELLES QUE : AVERTISSEMENT, MISE A PIED OU RENVOI SELON LA GRAVITE DES ACTES

En cas de non-respect et en fonction de l'importance du manquement à l'une de ces règles, le club pourra procéder à la suspension temporaire ou définitive de l'athlète, sans remboursement de sa cotisation.

Enfin, pour **le bon fonctionnement du club et dans le but de faire du bon travail durant l'année, tous les membres de l'association doivent respecter strictement le règlement intérieur.**

A :

Le :.....

Signature des Parents :

Signature de l'athlète :

NOTE Information Saison 2020/2021 (à garder à la maison)



Nous vous informons que tous renseignements concernant :

- Les plages horaires d'entraînements
- Les modifications de planning
- Et tout autre renseignement

Il faut vous adresser à l'équipe dirigeante.

Toute absence et/ou retard d'un athlète doit être signalée à Helyett MATENCIO (numéro ci-dessous), l'information sera transmise aux personnes concernées

Par ailleurs, lors des entraînements, **nous vous demandons de bien vous assurer de la présence de l'entraîneur et/ou d'un dirigeant avant de laisser seul votre enfant dans le gymnase.**

Merci pour votre compréhension.

L'équipe dirigeante.

Supports de Communication :

Site web du club: <https://twirl-danse-le-pont-de-claix.assoc.eu/club/>

Page Facebook du club: Twirl Danse Le Pont de Claix

⇒ Demander à rejoindre le groupe, c'est un groupe Privé

Adresse mail du club : twirdanse@gmail.com

Groupe Wathapp : Vous serez invitez prochainement

L'équipe dirigeante :

Floriane FAVIER	Présidente	06 86 76 69 33
Martine CRUTZ	Trésorière	06 70 93 61 02
Angela CUHNA	Secrétaire	06 72 85 77 05
Helyett MATENCIO	Responsable comm.	06.98.13.05.86

INFOS Compétition & Entraînement (à garder à la maison)



Présence des parents lors des entraînements

Rappel : La présence des parents lors des entraînements est interdite (Article 13 du règlement intérieur)

Toutefois, et après l'accord de l'ensemble des entraîneurs présents le jour de l'entraînement, la présence de parents sera tolérée seulement ¼ heure avant la fin de l'entraînement.

Présence lors des compétitions:

Rappel : Les compétitions englobent aussi bien les championnats que les critères

Des Dirigeants :

Début des compétitions :

Au minimum, un dirigeant sera présent sur le lieu de la compétition 2h avant l'heure de passage du groupe du premier athlète du club. La fonction de dirigeant pourra être endossée par un entraîneur.

Palmarès :

Au minimum, un dirigeant sera présent sur le lieu de la compétition lors de la lecture du palmarès. La fonction de dirigeant pourra être endossée par un entraîneur.

Des Athlètes :

Début des compétitions :

Sans avis contraire de la part de son entraîneur, l'athlète devra être présent sur le lieu de la compétition 2h avant l'heure de passage de son groupe.

Si l'entraîneur souhaite que l'athlète arrive à une heure spécifique, il devra dans ce cas, prévenir les dirigeants du club, afin qu'ils puissent en tenir compte

Palmarès :

La présence de l'athlète est obligatoire lors de la lecture du palmarès (Article 12 du règlement Intérieur), sauf cas exceptionnel. *Dans ce cas de figure, l'absence devra être spécifiée et validée auprès d'un dirigeant du club.*

Responsabilité & Surveillance des Athlètes lors des Compétitions:

Lors des compétitions, les athlètes sont sous la responsabilité & sous la surveillance de leurs parents.

Si toutefois, les parents ne peuvent pas être présents, ces derniers devront en informer les dirigeants et signaleront la personne responsable de l'athlète lors de la compétition.

Une attestation, sera dans ce cas établie entre les parents et le responsable de l'athlète, un modèle de décharge de responsabilité est disponible sur le site du club

En aucun cas :

- La responsabilité d'un athlète ne pourra être:
 - Confiée à un athlète en compétition ce même jour
 - Confiée à un athlète mineur
- Le club ne pourra être tenu responsable des faits et gestes d'un athlète confié à une tierce personne.